

## **CAP VERS LA FORMULATION DE PROPOSITIONS DES ORGANISATIONS D'ÉLEVEURS RELATIVES AU CODE PASTORAL**

### **Charte d'engagements des participants à l'atelier tenu à Dakar les 04 et 05 septembre 2013**

En 2012, un audit institutionnel et organisationnel du Réseau Billital Maroobé (RBM) a été réalisé, en vue d'identifier les forces et faiblesses du Réseau et des Antennes implantées dans les sept pays membres, mais aussi d'apporter les réajustements susceptibles d'améliorer la performance globale du RBM.

La restitution des résultats de l'audit de l'Antenne du Sénégal a offert l'opportunité d'établir une jonction entre les différentes composantes de la société civile pastorale. Ces dernières ont défini une stratégie collective et structurée de prise en charge des défis majeurs qui les interpellent, en particulier celui de l'amélioration de la qualité de leur implication dans le processus actuel de production législative.

Les organisations de la société civile pastorale présentes à l'atelier ont salué l'initiative prise par le Gouvernement, en mars 2013, de doter notre pays d'un code pastoral. Elles ont constaté, avec satisfaction, que cette volonté politique s'est concrétisée de façon diligente par l'élaboration d'un avant-projet de code pastoral. En présidant la cérémonie d'ouverture de l'atelier, Mme la Ministre de l'Élevage et des Productions Animales a réaffirmé l'engagement du Gouvernement de mettre en œuvre une démarche participative et inclusive, tout au long du processus d'élaboration du code pastoral.

Ainsi, l'avant-projet de code pastoral sera transmis aux organisations professionnelles rurales, en particulier aux composantes de la société civile pastorale, afin de recueillir leurs avis et commentaires. Pour être en mesure d'apporter une contribution de qualité dans la réflexion entamée, le mouvement associatif pastoral souhaite disposer d'un délai de trois mois, afin qu'il puisse organiser des concertations autour de l'avant-projet et formuler des propositions reflétant ses préoccupations spécifiques.

Pour assumer pleinement leur part de responsabilité dans le processus d'élaboration d'une législation spécifique au pastoralisme, les organisations d'éleveurs présentes à l'atelier ont pris l'engagement de :

- 1) construire un pôle organisationnel vaste et représentatif, s'appuyant sur l'élargissement de l'Antenne nationale du RBM à toutes les organisations qui sont désireuses d'y adhérer. Cela permettrait de prendre en compte les exigences de représentativité et de légitimité sans lesquelles la société civile pastorale ne saurait se positionner comme interlocuteur crédible du Gouvernement. Dans le souci de progresser dans cette voie, l'atelier a recommandé de diligenter l'examen des candidatures d'adhésion à l'Antenne, en vue de déboucher sur la tenue de l'Assemblée Générale d'élargissement de la plateforme au plus tard en décembre 2013 ;
- 2) procéder à un examen approfondi de l'avant-projet de code pastoral, en vue de formuler des propositions reflétant les préoccupations et attentes des éleveurs. Pour y parvenir, les organisations d'éleveurs ont défini une démarche s'appuyant

la mobilisation conjointe d'une expertise compétente et des leaders et animateurs des organisations pastorales. La mise en œuvre opérationnelle de cette démarche se traduira par : (i) la mobilisation d'institutions de recherche, d'ONG partenaires et de consultants qui devront procéder à l'analyse critique de l'avant-projet de code pastoral et à l'identification des pistes d'amélioration les plus pertinentes, en fin octobre 2013 ; (ii) la tenue d'une retraite regroupant les leaders des organisations d'éleveurs et les experts, en vue d'élaborer la version préliminaire de la contribution de la société civile pastorale, dans le courant du mois de novembre 2013 ; (iii) la transmission de l'avant-projet et de la version préliminaire de la contribution aux différentes OP, ainsi qu'aux Antennes des pays voisins (Mauritanie et Mali), en vue de recueillir leurs observations et suggestions en fin novembre 2013 ; et (iv) la tenue d'une deuxième retraite élargie aux représentants des Antennes des pays voisins, afin d'élaborer le document de contribution de la société civile pastorale en début décembre 2013 ;

- 3) nouer des alliances stratégiques avec les structures faitières des autres producteurs ruraux et les organisations de défense des droits de l'homme, en vue de mettre en œuvre une stratégie de portage politique collective des propositions élaborées (la tenue des concertations et la définition de la stratégie de portage devront avoir lieu en décembre 2013). Pour conduire le dialogue politique, les participants ont décidé de mettre en place un comité de négociation représentatif de la configuration de la société civile pastorale et dotée d'un mandat qui lui confère une réelle légitimité sociale et institutionnelle.

La présente Charte a été signée par les organisations d'éleveurs dont liste figure en annexe du document. Elle est complétée par une feuille de route qui spécifie les modalités de sa mise en œuvre opérationnelle.

Fait à Dakar le 5 septembre 2013